

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 7
Présent : 5
Votants : 5
Absent : 2

L'an deux mille vingt-deux, le 03 février à 19 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de Gouy-les-Groseillers,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VENTRE
Luc, maire.

Date de convocation

03 février 2022

Etaient présents :

Mme LE MOULLEC Sabine, Mme ROUTIER Elisabeth, M. MINARD
Benoît, M. VENTRE Robin.

Date d'affichage

03 Février 2022

Absent excusée : Melle ROUTIER Laura.

Melle ROUTIER Laura a donné procuration à Madame Elisabeth
ROUTIER.

Absent : M. COPPENOLLE Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. VENTRE Robin.

Objet : Remplacement de la secrétaire de mairie

La secrétaire de mairie étant absente depuis le mois de septembre 2021 sans aucune certitude sur une date prévue de retour, le maire informe le conseil municipal qu'il a fait appel au CDG 60 pour obtenir une secrétaire de mairie en attendant le retour éventuel de la titulaire. Pour ce faire le Maire doit signer une convention de mise à disposition de personnel contractuel par le centre de gestion territoriale de l'Oise.

Après lecture de la convention « d'adhésion à la mission « Remplacement » du Centre de Gestion de l'Oise par la signature d'une convention de mise à disposition de personnel contractuel », le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré le 03 février 2022,
Certifié exécutoire,
A Gouy-les-Groseillers,
Le Maire,
Luc VENTRE

